

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 8 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 02 novembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à Mme. ELISABETH ATTELAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/105

**Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne – SDEHG -
Rénovation des projecteurs du Stade GEORGES BEYNEY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 23 juin 2017 pour la rénovation des projecteurs du terrain synthétique au stade Georges BEYNEY, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 152 comme suivant :

- Dépose des 8 projecteurs 2000 W IM existants,
- Fourniture, pose et raccordement de 8 projecteurs LED 1500 W.

Avec cette opération, le gain escompté, sur la part consommation de la facture, est de l'ordre de 33%.

Sur la base d'une utilisation annuelle de 1000 heures, les projecteurs LED permettront de réaliser une économie annuelle de 7465 kWh, soit une économie annuelle sur la facture d'électricité de 1400 €.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le 14 NOV. 2017

ID : 031-213105612-20171114-D2017_105-DE

Part SDEHG	13 750 €
TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 212 €

Total 34 375 €

Avant de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette décision, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Ville pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 152,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 152,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 14 NOV. 2017

- Affiché le 14 NOV. 2017

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

